



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 9 SAFAR 1435 (13 DECEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI

- ◆ **Projet de loi de règlement n° 125-13 pour l'année budgétaire 2011.**

PROJET DE DECRET

- ◆ **Projet de décret n° 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.**

ACCORD INTERNATIONAL

- ◆ **Protocole fait à Bruxelles le 18 novembre 2013 entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'Accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne.**
+ Projet de loi n° 126-13 portant approbation du Protocole mentionné ci-dessus.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur de l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme.